



CHARTRE D'UTILISATION DE L'INTERNET, DES RESEAUX ET DES SERVICES MULTIMEDIAS AU SEIN DU LYCEE ALEXANDRE DUMAS DE MOSCOU



Annexe 1^{er} degré

CHARTRE D'UTILISATION DE L'ESPACE NUMERIQUE DE TRAVAIL

Public ciblé

L'Espace Numérique de Travail est réservé aux professeurs volontaires, aux élèves du primaire et aux parents des classes concernées.

Objectifs

- Donner du sens au travail de l'élève : les productions et écrits des élèves sont publiés sur le blog, dans les espaces de mutualisation.
- Mettre des ressources à disposition de l'élève : ressources partagées entre élèves ou mises à disposition par les enseignants.
- Permettre aux différents acteurs de l'école d'échanger, via le forum, la messagerie interne.
- Travailler en collaboration.

Ces différents objectifs ont pour vocation de permettre à l'élève d'acquérir la maîtrise de l'outil informatique, dans un environnement sécurisé où il va construire progressivement un comportement responsable face aux risques potentiels que peut représenter l'usage d'internet. Les compétences mises en œuvre sont celles définies dans le « Brevet Informatique et Internet » (B2i), inscrites dans le socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

Fonctionnalités

Si l'ENT est retenu par l'enseignant dans sa pratique de classe, le système « Beneylu School » (prestataire retenu pour le moment) offre plusieurs modules qui peuvent être activés séparément :

- **Les services de gestion :**
 - cahier de texte de la classe
 - calendrier
 - médiathèque ou espace de travail et de stockage
- **Les services de communication et de collaboration :**
 - messagerie électronique interne
 - blogs, listes de diffusion
 - affichage d'information (actualités)
- **Les services de mise à disposition et de gestion de ressources numériques :**
 - fonctionnalités d'accès à des ressources numériques mises à disposition des élèves par l'enseignant, sous une forme organisée (par discipline, par domaine disciplinaire ou transversal, par niveau, par thèmes des programmes, en fonction des progressions, etc.)
 - moteur de recherche sécurisé
- **Les services d'administration de l'ENT :**
 - gestion des usagers, des groupes d'usagers, des profils et des autorisations, personnalisation de l'ENT
 - indicateurs de suivi des utilisations par service

Accès

Il se caractérise par un accès totalement indépendant du lieu de connexion (classe, salle informatique, domicile, etc...), avec un **dispositif d'identification** qui permet d'attribuer à chaque abonné des droits spécifiques d'utilisation en fonction de ses besoins.

- Chaque utilisateur (membre, rédacteur, élève) se connecte en utilisant exclusivement **son identifiant personnel et son mot de passe**. Cette procédure est obligatoire pour deux raisons :
 - permettre à chacun d'accéder aux services qui lui sont réservés
 - connaître l'identité de celui qui effectue une action (envoi d'un message, contribution à un forum, création ou modification d'un document, ...).
- Toute anomalie constatée dans l'utilisation des codes d'accès devra être immédiatement signalée aux enseignants.
Chacun veillera à ne pas communiquer son code d'accès.

Dispositions

La charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation de cet outil de travail afin que chacun des acteurs (professeurs, élèves et parents) puisse en faire le meilleur usage.

La charte ENT s'inscrit dans le cadre réglementaire de la **charte d'utilisation de l'internet, des réseaux et des services multimédias de l'établissement**, dans le strict respect des principes et des engagements qui y sont énoncés. **Le non-respect des principes établis ou rappelés par cette charte pourra donner lieu à une limitation ou à une suppression de l'accès aux services voire à des mesures disciplinaires prévues dans le règlement intérieur de l'établissement.**

Les données à caractère personnel sont mises à jour par l'établissement scolaire de rattachement au début de chaque année scolaire et, en tout état de cause, sont supprimées de l'ENT dans un délai de trois mois dès lors que vous n'avez plus vocation à détenir un compte.

Dans chaque classe où l'ENT est mis en œuvre par l'initiative de l'enseignant, chaque parent doit signer une autorisation d'utilisation de l'espace numérique de travail pour lui-même et pour ses enfants ainsi qu'une autorisation de publication de photographie dans l'ENT et/ou sur les blogs associés.

Une déclaration à la CNIL est effectuée par le prestataire « Beneylu ».